

Image not found or type unknown



# La visite médicale d'embauche est-elle obligatoire ?

**Conseils pratiques** publié le **19/05/2012**, vu **1002 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

La visite médicale d'embauche a pour objet d'apprécier si le salarié est apte à exercer les activités prévues par son contrat de travail. En principe, tous les salariés en font l'objet avant l'embauche ou au plus tard avant l'expiration de la période d'essai.

[Lire la suite](#)